



SEMES ASSISES INTERNATIONALES DE L'ECONOMIE DU PARTAGE

29 mars 2018

DECLARATION FINALE

Aujourd'hui, dans un contexte international d'innovations, tous secteurs d'activités confondus, les crises successives et leurs conséquences amplifient le processus de changement : modifications des repères, des comportements, des paradigmes économiques face à une concurrence exacerbée et à une crise de confiance.

L'entreprise privée, qui a constitué et constitue encore le modèle de référence de nos économies, est de plus en plus contestée. Le rapport Notat-Senard sur l'objet social de l'entreprise qui vient d'être remis au Gouvernement insiste sur la nécessité de ne pas limiter à la seule rémunération de l'actionnaire l'objectif d'un corps social de plus en plus complexe et inséré de manière de plus en plus protéiforme dans un monde en complète mutation.

Dans un genre très différent – seulement en apparence – la pression qui monte sur les géants de l'internet, ceux que l'on appelle les GAFA, quant à leur optimisation fiscale et à leur accaparement des données personnelles de leurs clients témoigne, là aussi, d'une remise en cause de la finalité même de l'entreprise.

Ce débat quasi-philosophique n'intéresse que très marginalement les médias et les politiques alors même que c'est un débat majeur pour l'avenir de nos sociétés. La réalité devrait amener ceux-ci à changer de point de vue sous un double choc.

Le choc des nouvelles technologies d'abord qui remettent en cause l'organisation de toutes les entreprises et qui ouvrent d'infinies possibilités dans ce domaine.

Deuxième choc : celui des jeunes qui, pour une partie d'entre eux au moins, vit de plus en plus mal la relation strictement hiérarchique et l'obsession du profit qui caractérise le modèle d'organisation dominant. La mondialisation a créé une incroyable quantité de richesses mais elle a aussi creusé de multiples inégalités. Les jeunes figurent parmi les populations que cette situation malmène le plus et qui, pour nombre d'entre eux, perdent confiance. Cela n'empêche en rien de multiples succès car, dans tous les pays, une partie de la jeunesse a su réagir. Mais cela constitue pour tous un défi à relever si l'on souhaite donner toutes leurs chances aux générations futures.

Face à de tels enjeux, il existe d'autres formes d'organisations (mutuelles, coopératives, fondations et associations) que l'entreprise privée cotée en bourse que l'on peut regrouper sous le terme générique d' « **Economie du Partage** » qui pourraient permettre de répondre de manière plus juste mais aussi, sous certaines conditions, plus efficace aux défis de la mondialisation.

Une demande d'une « moralisation », de gré ou de force, de la vie économique est apparue dans le débat social et politique. Parallèlement, la recherche d'une sortie de crise redonne à la solidarité, aux sociétés de personne qui développent d'autres logiques d'entreprise (rapport au territoire, lien avec les parties prenantes...) un espoir de développement. En un mot et pour reprendre la formule de Thierry Derez : « *Même si le terme vient d'outre-Atlantique et suscite de nombreux débats, l'entreprise à missions, l'entreprise qui a un sens, ce sont d'abord des mutuelles, des coopératives et les entreprises de l'économie sociale.* »

I – Le modèle de l'Economie du Partage peut être porteur d'une croissance plus équilibrée

La résilience du modèle de gouvernance de l'Economie du Partage, et plus généralement son rôle porteur dans la croissance économique, tient en grande partie aux spécificités de son fonctionnement :

1. L'Economie du Partage propose une alternative robuste au modèle de gouvernance de l'entreprise privée

Le modèle de l'Economie du Partage possède des mécanismes de gouvernance et de contrôle fondés sur la démocratie, la proximité et la solidarité. L'enrichissement des formes institutionnelles que l'existence de ces organisations apporte à une économie est catalyseur d'une plus grande stabilité et contribue au dynamisme de l'économie dans lesquelles elles opèrent.

2. L'Economie du Partage accompagne les évolutions structurelles de nos économies

L'Economie du Partage fait preuve, depuis toujours, d'une formidable capacité d'évolution. Ces organisations ont survécu à de nombreuses crises et, bien souvent, ont renouvelé leur mode de fonctionnement. Cette longévité est due, entre autres, à leur exceptionnelle capacité d'adaptation. L'Economie du Partage s'est construite de bas en haut et cette approche « bottom-up » lui a permis de construire une architecture souple et évolutive capable de s'adapter aux importantes évolutions de l'économie mondiale sur les deux derniers siècles.

3. L'Economie du Partage est source d'innovation

Les organisations de l'Economie du Partage ont été, historiquement, des acteurs du tissu social et économique des territoires répondant aux besoins essentiels de leurs populations. Ils ont ainsi contribué à la lutte contre les inégalités et l'exclusion, et à la promotion de solutions originales pour un développement humain en faveur de tous. Cette histoire leur donne légitimité et cohérence pour se saisir des nouvelles questions sociétales, ou des nouvelles formes que prennent ces questions, comme la gestion du choc générationnel que nous vivons, la préservation de l'environnement, la responsabilité sociale des entreprises ou l'évolution du travail lui-même.

II – Cinq propositions

Pour permettre à l'Economie du Partage de contribuer le plus efficacement possible à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, nos 5èmes Assises Internationales formulent cinq propositions :

1. Que les politiques prennent clairement parti pour la défense de ce modèle. L'écrasante majorité des réglementations élaborées au niveau international comme au niveau national prennent pour référence le modèle d'entreprise privée de type capitaliste. Ce modèle est, certes, dominant dans la plupart des pays et a prouvé son efficacité mais sa gouvernance donne lieu à de nombreuses dérives. L'Economie du Partage, elle aussi, peut donner lieu à des errements qu'il faut prévenir mais ce modèle est spécifique et nécessite donc une adaptation du cadre réglementaire. Cette adaptation ne soit pas se faire *ex post* une fois la réglementation élaborée mais *ex ante* en association plus étroitement les représentants de l'Economie du Partage à la conception même des réformes.

Les quatre autres propositions visent à ce que les institutions de l'Economie du Partage donnent la priorité à l'emploi des jeunes. Ceci implique qu'elles poursuivent leur modernisation dans quatre directions au moins :

2. La réforme de leur gouvernance dans le sens d'une plus grande transparence et d'une association plus étroite des jeunes dans leurs instances représentatives ;
3. La poursuite de leur ancrage dans leurs territoires, atout démocratique mais aussi économique du modèle de l'Economie du Partage ;
4. Le développement de leur communication afin de mieux faire connaître ce modèle mais aussi une liaison plus étroite avec le monde de la formation et de l'éducation qui constitue le seul véritable passeport de la jeunesse, passeport qui doit être offert à tous et ce pour accompagner les mutations technologiques à venir ;
5. Un effort sans précédent en matière de nouvelles technologies, condition sine qua non de création de valeur et de compétitivité. Dans ce domaine, l'effort passe, pour chaque entreprise, par le développement en interne des nouvelles technologies et de la formation, offrant aux jeunes des opportunités de carrières, mais aussi par la multiplication des « passerelles » avec les nouvelles formes d'organisation du travail que les nouvelles technologies suscitent et permettent.

Pour conclure, une piste de réflexion.

Pourquoi ne pas envisager que, dans les organisations de l'Economie du Partage, les jeunes à fort potentiel se voient proposer une demi-année de césure dans un chantier mutualiste quelque part dans le monde et ce, par exemple, un an et demi après leur entrée dans l'entreprise.